

2. AVEC CONVICTION ET PROGRÈS...

LE MOT DU PRÉSIDENT



De gauche à droite : Jean-Pierre Buyle (Président d'AVOCATS.BE), Alexiane Wyns et Erik De Herdt (CEO de Lex.be), lauréats du prix de l'innovation.

Mes chers confrères,

Plus de 300 avocats et professionnels du droit étaient présents à la 2^{ème} édition de **L'Electrochoc Numérique**, organisée il y a quelques jours à la FEB.

Plusieurs d'entre vous m'ont dit qu'ils s'étaient inscrits, non pas par curiosité ou obligation, mais par conviction. Vous avez pris conscience de l'impact et de l'apport du numérique sur notre métier. C'est un grand pas en avant par rapport à l'année dernière où vous manifestiez, le plus souvent, une certaine peur, voire une résistance face à l'emprise des nouvelles technologies sur notre travail.

L'impératif du changement est au cœur de nos préoccupations et de votre action. Cette année, deux thèmes ont retenu notre attention : les nouveaux modèles des clients et des avocats. Si certains nous ont rassuré en prédisant que demain, les avocats ne seront jamais des robots, d'autres ont tiré la sonnette d'alarme. Les juristes manquent d'une incroyable humilité : ils ne se font pas aider.

Face à cette évolution en pleine ébullition, prenons ces changements comme une chance pour chacun d'entre nous de rebondir.

L'Incubateur d'AVOCATS.BE, géré par neuf jeunes avocats wallons et bruxellois, a saisi cette opportunité en voulant récompenser ceux qui innovent et prennent dès à présent le progrès en marche.

L'Incubateur d'AVOCATS.BE a créé le **prix de l'innovation** sous la houlette d'Adrien Van den Branden.

Ce fut un véritable succès : pas moins de 21 candidats ont soumis des projets innovants aux deux jurys indépendants spécialement constitués pour l'occasion.

Les prix furent remis par Caroline Coesmans, Directeur juridique de Google Belgique.

Dans la catégorie « avocat », le jury était composé de cinq acteurs non avocats (Laurent Hublet, François Reyntens, Ludo Declerck, Cécile Jabaudon, Alexis Deborde). Le prix a été décerné à Me **Alexiane Wyns**.

Notre consœur, qui exerce son métier dans une structure unipersonnelle, a créé une **chaîne Youtube**. Elle poste trois à cinq vidéos par semaine sur des sujets liés au droit des affaires à destination des entreprises, et en particulier pour les très petites entreprises, start-up et sociétés étrangères.

Dans la catégorie « LegalTech », le jury était composé de sept avocats (Stanislas Van Wassenhove, Dimitri De Sart, Michèle Grégoire, Luc Oger, Clarisse Berrebi, Jean-François Ledoux et Patrick De Wolf). Le prix a été décerné à **Lex.be**. Cette legaltech aide les professionnels du droit à répondre aux défis digitaux auxquels nous sommes confrontés. Cette TPE combine des années d'expérience dans le domaine de l'intelligence artificielle avec une compréhension du marché des avocats.

Félicitations à tous les participants à cette compétition qui a réuni un grand nombre de jeunes entrepreneurs. Chacun d'entre vous a pu mesurer l'énergie des porteurs de projets et la maturité de leurs idées. Le barreau est en marche vers le changement.

Merci à Stanislas Van Wassenhove pour son investissement total dans l'organisation et la préparation de cette manifestation.



Joyeux Noël à chacune et chacun d'entre vous, à vos proches et à vos familles. Avec conviction et progrès.

Votre dévoué,

JEAN-PIERRE BUYLE • PRÉSIDENT

<http://jeanpierre-buyle.avocats.be/>